



POLITIQUE COVID-19

Dernière mise à jour: Août 2022

Le Collège LaSalle a adopté la politique suivante (la "**Politique**") qui concerne la présence des étudiants aux cours en personne dans les locaux du Collège LaSalle ou le fait de se trouver dans les locaux du Collège LaSalle ou dans les environs. Cette Politique a été préparée à partir d'informations à jour provenant d'experts médicaux, d'organismes de santé publique et d'autorités gouvernementales. Tous les étudiants et les enseignants sont tenus de se conformer à ces politiques gouvernementales, qui peuvent faire l'objet de changements de temps à autre, afin de prévenir la propagation de la COVID-19 à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté du Collège LaSalle. De plus, vous convenez de consulter cette Politique et ces politiques gouvernementales de temps à autre et reconnaissez que votre présence dans les locaux du Collège LaSalle et votre utilisation continue des services offerts par le Collège LaSalle (incluant les cours en ligne) signifie que vous avez accepté toute mise à jour pouvant y avoir été apportée.

ASSISTER AUX COURS EN PERSONNE

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec a donné comme objectif aux établissements d'enseignement supérieur de prévoir, sur le campus, une participation optimale des étudiants aux cours ainsi qu'un accès en personne aux services de soutien offerts. À cette fin, les étudiants qui assistent aux cours en personne ou qui se trouvent dans les locaux du Collège LaSalle ou à proximité doivent reconnaître et respecter les exigences fixées par les autorités locales de santé publique, notamment en ce qui concerne la distanciation physique et l'utilisation de masques non médicaux. Le Collège LaSalle se réserve le droit de refuser à tout étudiant ou à toute autre personne l'accès à ses classes en présentiel ou à ses locaux. Pour plus de clarté, dans la présente Politique, toutes les références à la "participation aux cours en personne" ou à des expressions similaires sont censées avoir un sens large et inclure la présence sur les lieux ou dans leurs environs et le transport à destination et en provenance du Collège LaSalle et de tous ses campus, locaux et installations ou le fait d'être physiquement présent à ces endroits.

SYMPTÔMES ÉVOCATEURS DE LA COVID-19

Lors de la dernière révision de cette Politique, les autorités de santé publique identifiaient les symptômes suivants comme étant évocateurs de la Covid-19 :

UN des symptômes suivants :

- Fièvre (température buccale de 38,1 °C (100,6 °F) et plus)
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Essoufflement
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge

OU au moins DEUX des symptômes suivants :

- Maux de ventre
- Nausées (maux de cœur) ou vomissements

- Diarrhées
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Mal de tête

Cette liste des symptômes peut être mise à jour de temps à autre par des autorités gouvernementales (y compris les autorités de santé publique) en lien avec la pandémie COVID-19. C'est votre responsabilité de faire l'autoévaluation de votre état de santé avant de quitter votre domicile pour venir dans les locaux du Collège LaSalle. Pour connaître les symptômes par ordre de gravité et savoir si vous devez passer un test, consultez l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 du gouvernement du Québec :

<https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction>

Si vous avez des questions sur votre santé ou sur les symptômes de la COVID-19, si vous êtes inquiet au sujet de la COVID-19 ou si vous avez les symptômes mentionnés ci-dessus ou des symptômes similaires, vous pouvez composer le 811. Si vous pensez avoir une urgence médicale, appelez votre médecin ou composez le 911 immédiatement.

OBLIGATIONS DES ÉTUDIANTS EN CAS DES SYMPTÔMES OU EN CAS D'INFECTION DE LA COVID-19

Le Collège LaSalle requiert de l'ensemble de ses étudiants de prêter attention aux symptômes énoncés ci-dessus et de valider par eux-mêmes avant chaque visite dans les locaux du Collège LaSalle s'ils éprouvent l'un ou l'autre des symptômes évocateurs de la Covid-19.

À tout moment, si vous présentez des symptômes qui peuvent indiquer une infection de la COVID-19 ou si vous savez que vous êtes atteint d'une infection de la COVID-19, vous devez vous faire dépister puis rester à la maison, vous conformer aux exigences de distanciation physique ou d'auto-isolement imposées par les autorités locales de santé publique et prendre suffisamment de temps pour vous reposer et vous rétablir. Cela s'applique même si les symptômes sont légers. À cet effet, vous devez communiquer immédiatement avec l'équipe Déclaration Covid par MIO à l'adresse Déclaration Covid pour l'informer si vous avez passé un test de dépistage et lorsque vous recevez le résultat du test.

Particulièrement, si vous présentez des symptômes de la COVID-19 une fois sur les lieux du Collège LaSalle, vous devez aviser le membre du personnel du Collège LaSalle le plus près de vous qui, à son tour, avisera le personnel de la sécurité. Un membre du personnel de la sécurité prendra votre température et vous posera des questions quant à vos symptômes et quant à vos déplacements au sein du Collège LaSalle. Si vous présentez de la fièvre ou d'autres symptômes de la COVID-19, le membre de la sécurité vous demandera de retourner à la maison. Vous devez communiquer ensuite avec l'équipe déclaration covid par MIO afin de l'informer de votre retour à la maison. Vous devez également consulter l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 du gouvernement du Québec à l'adresse internet mentionné ci-haut afin recevoir les instructions plus précises concernant votre situation. Si vous n'avez pas accès à internet ou si vous avez besoin d'aide, vous pouvez communiquer avec l'une des ressources médicales mises à disposition par les organismes de santé publique, dont les numéros de téléphone sont énumérés ci-haut. Vous avez

l'obligation d'aviser le Collège LaSalle en envoyant un MIO à « Déclaration Covid » dès que vous recevez le résultat du test.

Si vous présentez des symptômes de la COVID-19 hors des lieux du Collège LaSalle vous devez d'abord consulter l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 du gouvernement du Québec situé à l'adresse internet mentionné ci-haut afin de savoir si vous devez passer un test. Si vous n'avez pas accès à internet ou si vous avez besoin d'aide vous pouvez communiquer avec les ressources médicales mises à disposition par les organismes de santé publique, en composant un des numéros de téléphone énumérés ci-haut. Si vous devez passer un test de dépistage, vous devez envoyer un MIO à « Déclaration Covid » afin d'informer le Collège LaSalle de cette situation. Aussitôt que vous recevrez le résultat du test, vous devez renvoyer un MIO à Déclaration Covid en y joignant une preuve de vos résultats et une photo du résultat avec votre carte étudiante. Ne retournez pas au Collège LaSalle avant d'avoir obtenu les résultats de votre test de dépistage.

Si vous vivez avec une personne qui a des symptômes de la COVID-19 ou qui est en attente d'un résultat de test de COVID-19, vous devez vous isoler de façon. Vous devez déclarer la situation en envoyant un MIO à « Déclaration Covid ». Si ce résultat est négatif, vous devez envoyer la preuve du résultat par MIO à « Déclaration Covid » et vous pourrez revenir en classe (si vous avez des cours sur Campus). Si le résultat du test est positif, vous devez respecter l'isolement prescrit par la santé publique et faire parvenir une preuve du résultat du test par MIO à « Déclaration Covid ». Dans l'une ou l'autre des situations, des mesures d'accompagnement vous seront offertes afin que vous puissiez poursuivre vos études pendant votre isolement.

Dans tous les cas, si vous présentez des symptômes d'une infection de la COVID-19 et que vous devez vous absenter de vos cours, que ceux-ci soient en ligne ou en personne sur les lieux du Collège LaSalle, vous devez envoyer un MIO à « Déclaration Covid » afin d'informer le Collège LaSalle. Vous avez l'obligation de communiquer votre résultat du test de dépistage. Vous devez envoyer un MIO à « Déclaration Covid » avant de débuter une période de quarantaine en auto-isolement, le cas échéant. À défaut de communiquer cette information, vos absences seront considérées comme injustifiées et votre dossier académique sera sujet aux pénalités normalement applicables en cas d'absence prolongée, notamment l'échec complet ou partiel de votre session. Le Collège LaSalle peut vous demander de communiquer le résultat de votre test de dépistage en envoyant un MIO à « Déclaration Covid » dès que vous le recevez, avec documentation à l'appui.

Que vous présentiez des symptômes de la COVID-19 ou non, que vous soyez doublement vacciné, partiellement vacciné ou non vacciné, si vous avez passé un test de dépistage et que vous êtes en attente du résultat, vous devez envoyer un MIO à « Déclaration Covid » afin d'informer le Collège LaSalle, rester à la maison et vous conformer aux exigences de distanciation physique ou d'auto-isolement imposées par les autorités locales de santé publique. Vous ne devez en aucun cas vous présenter au Collège LaSalle tant que vous n'avez pas obtenu le résultat de votre test de dépistage. Il en va de même si vous avez été en contact avec une personne ayant reçu un dépistage positif à la COVID-19, que vous passez un test de dépistage et que vous êtes en attente du résultat, et ce, même si vous avez respecté les mesures de distanciation physique et que vous portiez les équipements de protection individuelle appropriés. Le Collège LaSalle peut vous demander de communiquer le résultat de votre test de dépistage en envoyant un MIO à « Déclaration Covid » dès que vous le recevez, avec documentation à l'appui.

À défaut de transmettre au Collège LaSalle le résultat de votre test de dépistage, le Collège LaSalle se réserve le droit de vous enjoindre à ne pas vous présenter dans les locaux du Collège LaSalle et à suivre les cours en ligne seulement.

MESURES D'ACCOMMODEMENT ACADÉMIQUE OFFERTES PAR LE COLLÈGE LASALLE

Le Collège LaSalle mènera tous les efforts raisonnables afin d'assurer que les étudiants qui devront s'absenter pour cause d'une infection de la COVID-19 réussissent leur session. Lorsque l'état de santé et la nature du programme d'études le permettent, l'étudiant en auto-isolement pourra continuer son programme d'études à distance. Dans le cas où la santé de l'étudiant ne lui permet pas de continuer son programme d'études ou encore si la nature du programme ne permet pas de l'exécuter à distance, le Collège LaSalle pourra, lorsque raisonnablement praticable, mettre en place un plan d'études alternatif ou tenir des séances d'examen alternatives afin d'accommoder les étudiants infectés par la COVID-19. Ces accommodements sont exclusivement réservés aux étudiants qui sont en mesure de motiver leur absence sur les lieux du Collège LaSalle, lorsque leur présence est requise, ou en cas d'absence aux cours en ligne, le cas échéant, en communiquant leur résultat de test de détection de la COVID-19 à leur coordonnateur étudiant respectif.

L'étudiant qui contrevient à la présente Politique est passible de sanctions disciplinaires, voire le renvoi (réf. Guide de l'étudiant, 4.1 Comportement de l'étudiant, 4.2 Sanctions disciplinaires, 3.25.2 Renvoi)

RISQUE ÉLEVÉ D'EXPOSITION À LA COVID-19

Les étudiants et les enseignants ne peuvent pas assister aux cours en personne s'ils présentent un risque élevé d'exposition à la COVID-19 et qu'ils ne sont pas vaccinés. Une personne présente un risque élevé d'exposition si :

- a) Au cours des 10 jours précédents, elle a été en contact étroit avec une personne qui est un cas suspecté ou confirmé de COVID-19. Un contact étroit comprend :
 - Vivre dans la même maison.
 - Un partenaire sexuel
- b) Au cours des 14 jours précédents, ils sont revenus d'un voyage à l'étranger ou ils ont été en contact étroit avec quelqu'un qui a voyagé à l'extérieur du pays au cours de 14 derniers jours.

EXPOSITION POTENTIELLE AU COLLÈGE LASALLE

Cette Politique s'applique aux personnes qui assistent à des cours en personne ou qui sont physiquement présentes dans les locaux du Collège LaSalle ou à proximité.

Si vous constatez au Collège LaSalle qu'une personne présente des symptômes de la COVID-19, notamment une toux ou des difficultés respiratoires, informez-en le personnel du Collège LaSalle dès que possible. Nos protocoles habituels de premiers soins s'appliquent à toute personne qui a besoin de soins médicaux immédiats au Collège LaSalle.

VOYAGE PERSONNEL

Les étudiants et les enseignants qui voyagent à l'extérieur du Canada doivent rester chez eux et s'isoler pendant quatorze (14) jours à leur retour de voyage, avant de retourner au Collège LaSalle.

RAPPORT DE VOYAGE

Avant de retourner au Collège LaSalle, signalez tout voyage passé ou futur (y compris à l'intérieur de la province) par courriel à votre coordonnateur étudiant]. Inclure les informations suivantes

- l'endroit où vous vous rendez et/ou par où vous transitez,
- la date de départ et la date prévue de retour du voyage,
- la date prévue de retour au Collège LaSalle, et la confirmation que l'endroit où vous avez voyagé et/ou transité n'est pas soumis à un avis aux voyageurs relié à la COVID-19 à la date de votre retour ou préalablement à celle-ci.

L'AUTO-ISOLEMENT LIÉ À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Les étudiants qui doivent rester à la maison en auto-isolement pendant les cinq à dix (5 à 10) jours selon le cas, doivent communiquer avec leur coordonnateur étudiant afin d'assister aux cours en ligne disponibles, le cas échéant. Veuillez-vous référer à la section « **OBLIGATIONS DES ÉTUDIANTS EN CAS DES SYMPTÔMES OU EN CAS D'INFECTION DE LA COVID-19** » ci-haut à cet effet.

Les étudiants en attente d'un résultat de test de dépistage lié à la COVID-19, les étudiants qui ne peuvent pas travailler ou assister aux cours en raison de symptômes aigus de la COVID-19 doivent prendre le temps de se reposer et de récupérer. Afin de mitiger les conséquences sur le dossier académique pouvant résulter d'une absence prolongée justifiée, vous devez envoyer un MIO a « Déclaration Covid » et informer le Collège LaSalle du résultat de votre test de dépistage, conformément à la section « **OBLIGATIONS DES ÉTUDIANTS EN CAS DES SYMPTÔMES OU EN CAS D'INFECTION DE LA COVID-19** » ci-haut.

COURS EN LIGNE

Lorsqu'ils assistent à des cours à distance par des moyens électroniques ou de télécommunication, tous les étudiants et les enseignants sont tenus de se conformer aux **politiques** du Collège LaSalle.

PERSONNES-RESSOURCES

Le Collège LaSalle a mis en place une équipe chargée de suivre, de mettre en œuvre, de réviser et de mettre à jour cette Politique ("**Personne-Ressource**", ce terme inclut un ou plusieurs d'entre eux). Une Personne-Ressource vous est assignée.

Vous devez communiquer directement avec votre Personne-Ressource, notamment:

- lorsque vous présentez un ou plusieurs des symptômes qui peuvent indiquer une infection de la COVID-19 ou si vous savez que vous êtes atteint de celle-ci;
- lorsque vous présentez un risqué élevé d'exposition à la COVID-19;
- lorsque vous devez communiquer un rapport de voyage, le cas échéant; et
- lorsque vous devez être en auto-isolement en raison de la COVID-19.

Vos Personnes-Ressources sont :

Si vous êtes...	communiquez avec...	par :
Un étudiant	Déclaration Covid	MIO (Omnivox)

FORCE MAJEURE

Le Collège LaSalle (y compris ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses contractants) est dégagé de toute responsabilité, préjudice, perte, dommage ou dépense découlant de la pandémie COVID-19, de la maladie de son personnel (c'est-à-dire si un enseignant présente des symptômes de maladie ou est malade) ou de tout acte d'autorité gouvernementale ou de restrictions imposées aux activités du Collège LaSalle par les autorités gouvernementales (y compris les autorités de santé publique) en lien avec la pandémie COVID-19 et les cas de force majeure connexes ou d'actes hors du contrôle raisonnable du Collège LaSalle, y compris si le Collège LaSalle ne peut remplir ses obligations contractuelles envers vous en raison de ce qui précède. Par souci de clarté, tout effet ou conséquence ou nouvel effet ou conséquence ou aggravation des effets ou conséquences actuels de la maladie Coronavirus (COVID-19) (ou d'une autre épidémie ou pandémie qui y est liée) ou toute mesure ou restriction ou nouvelle mesure ou nouvelle restriction prise ou imposée par une entité gouvernementale (y compris les autorités gouvernementales et de santé publique) en réponse à la crise sanitaire liée à la maladie Coronavirus (COVID-19) (ou toute autre épidémie ou pandémie qui y est liée) est considéré comme un événement de force majeure pour les besoins de la relation contractuelle entre le Collège LaSalle et ses étudiants et enseignants. Plus précisément, en cas de survenance de ce qui précède, le Collège LaSalle peut, à sa seule discrétion et sans que sa responsabilité ne soit engagée, (i) suspendre les programmes, les cours et les activités connexes, en tout ou en partie, dans ses locaux et/ou en ligne, et/ou (ii) offrir les programmes, les cours et les activités connexes (avec les ajustements nécessaires), en tout ou en partie, uniquement par des moyens électroniques ou de télécommunication (en ligne).

Le Collège LaSalle ne peut garantir que les programmes, les cours et les activités connexes en ligne seront accessibles en tout temps, sans interruption, ou qu'ils seront exempts d'erreurs. Le Collège LaSalle ne peut être tenu responsable de tout dommage pouvant résulter de l'inaccessibilité des programmes, cours et activités connexes en ligne, ou de toute difficulté que vous pourriez éprouver lors de l'accès ou de l'utilisation de ceux-ci, notamment : une interruption de service ; une panne de réseau ; le mauvais fonctionnement de tout équipement, matériel informatique ou logiciel ; ou toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée, que ces difficultés aient été portées ou non à la connaissance du Collège LaSalle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Nous mettons tout en œuvre pour que le Collège LaSalle soit sécuritaire pour ses étudiants, ses enseignants et ses employés administratifs et que les recommandations, protocoles et exigences émis par les autorités de santé publique compétentes soient mis en œuvre et respectés au Collège LaSalle. Malgré nos efforts, nous ne pouvons garantir que les individus fréquentant l'établissement ne seront pas infectés par la COVID-19 lorsqu'ils assisteront à des cours en personne ou lorsqu'ils se trouveront dans les locaux du Collège LaSalle ou à proximité pendant la pandémie de COVID-19. En assistant à des cours en personne ou en vous trouvant dans les locaux du Collège LaSalle ou dans ses environs pendant la pandémie de COVID-19, Le Collège LaSalle ne peut être tenu responsable de votre infection par la COVID-19.

Les cours en personne et l'accès aux locaux du Collège LaSalle et aux environs vous sont offerts sans aucune garantie et à vos risques et périls. Le Collège LaSalle ne fait aucune représentation ou garantie quant à la sécurité de ses classes en personne ou des locaux du Collège LaSalle et de ses environs. Il y a un risque d'être infecté par la COVID-19 lorsque vous assistez aux cours en personne au Collège LaSalle ou lorsque vous vous trouvez dans les locaux du Collège LaSalle ou dans les environs.

Vous êtes responsable, à vos frais, d'avoir toutes les protections nécessaires (y compris des masques, des gants, des écrans faciaux ou d'autres appareils) lorsque vous assistez à des cours en personne au Collège LaSalle ou lorsque

vous êtes dans les locaux du Collège LaSalle ou dans les environs et de vous conformer à toutes les recommandations, protocoles et exigences émis par les autorités de santé publique applicables lorsque vous assistez à des cours en personne au Collège LaSalle ou lorsque vous êtes dans les locaux du Collège LaSalle ou dans les environs.

Nous mettons tout en œuvre pour que le Collège LaSalle respecte les normes les plus élevées en matière de confidentialité et de respect de la vie privée en ce qui concerne les renseignements personnels de ses étudiants et de ses enseignants. Toutefois, le Collège LaSalle est assujéti aux protocoles et instructions prescrits par les autorités de santé publique compétentes. Par conséquent, si vous êtes infecté par la COVID-19, nous pourrions être tenus de partager certains de vos renseignements personnels avec les autorités compétentes. Si tel est le cas, le Collège LaSalle ne partagera ces renseignements que dans la mesure où les protocoles et instructions applicables l'exigent et conformément aux lois et règlements applicables en matière de protection de la vie privée.

Les informations relatives à la COVID-19 indiquées dans les sections "Symptômes de maladie" et "Risque élevé d'exposition à COVID-19" de la présente Politique sont mises à disposition à titre d'information uniquement. Bien que nous nous efforcions de maintenir ces informations à jour et correctes, les recommandations, protocoles et exigences actualisés émis par les autorités de santé publique compétentes sont et resteront la principale source d'information concernant la COVID-19.

Cette Politique n'est pas conçue ni destinée à constituer un avis médical ou de santé publique, ni à être utilisée à des fins de diagnostic. Demandez toujours l'avis de votre médecin personnel ou d'un autre professionnel de la santé qualifié pour déterminer la pertinence des informations disponibles pour votre situation spécifique et avant de prendre toute décision concernant votre traitement ou vos médicaments. Ne jamais ignorer un avis médical professionnel ou retarder sa demande sur la base d'une auto-évaluation faite en fonction des informations disponibles. Suivez et respectez toujours les recommandations, protocoles et exigences émis par les autorités de santé publique compétentes, qui peuvent être mis à jour de temps à autre. Bien que cette Politique fournisse des recommandations, des protocoles et recommande certains comportements par rapport à la COVID-19, cette Politique en elle-même ne vous protégera pas contre la COVID-19.

La présente Politique est régie et interprétée conformément aux lois de la province de Québec, Canada et aux lois du Canada qui y sont applicables. *La présente Politique a été rédigée en français, à la demande expresse du Collège LaSalle et de vous-même. It is the express wish of LaSalle College and of you that this policy be written in French.*

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

En acceptant ou en signant (y compris par voie électronique) la présente Politique et les conditions qui y sont prévues, ou en assistant à des cours en personne ou en vous trouvant dans les locaux du Collège LaSalle ou dans ses environs, vous reconnaissez avoir lu et compris et accepté toutes les dispositions qui y sont contenues. Si, après avoir lu la présente Politique, vous n'acceptez pas ou n'êtes pas d'accord avec les termes et conditions contenus dans les présentes, vous pouvez décider de résilier votre contrat d'enseignement avec le Collège LaSalle et ne pas assister aux cours en personne ou être autrement dans ou autour des locaux du Collège LaSalle. Dans ce cas, vous devez communiquer par écrit, à votre coordonnateur étudiant, votre intention de mettre fin à votre contrat avec le Collège LaSalle. Veuillez noter que l'annulation de votre session après la date de confirmation des choix des cours, tout comme la résiliation de votre contrat avec le Collège LaSalle seront sujets aux frais et pénalités définis dans votre contrat. Le Collège LaSalle n'effectuera aucun remboursement ou rabais des frais de scolarité et des services.

En acceptant ou en signant (y compris par voie électronique) la présente Politique et les modalités et conditions prévues aux présentes ou en assistant à des cours en personne ou en étant autrement dans les locaux du Collège LaSalle ou dans ses environs, vous, en votre propre nom et au nom de vos successeurs, ayants droit et assureurs (ci-après appelés collectivement les " Renonciateurs ", ce terme inclut un ou plusieurs d'entre eux), vous libérez irrévocablement et inconditionnellement le Collège LaSalle et ses sociétés affiliées et leurs successeurs, ayants droit et prédécesseurs respectifs, ainsi que leurs actionnaires, membres, administrateurs, dirigeants, employés, agents, consultants actuels et futurs respectifs, et leurs successeurs, représentants personnels et ayants droit respectifs (collectivement, les " Renonciataires ") de toutes les actions, les causes d'action, les poursuites, les dettes, les droits, les demandes, les comptes, les obligations, les conventions, les contrats, les demandes, les procédures et les réclamations pour blessures, pertes, dommages, intérêts, coûts, indemnités, amendes, pénalités, honoraires et frais juridiques et professionnels et les évaluations ou montants de toute nature (y compris toute perte ou tout dommage non encore établi) que tout Renonciateur a ou peut, aura ou pourra avoir par la suite pour ou en raison de ou découlant de quelque manière que ce soit de toute cause, question ou chose liée à la COVID-19, y compris si vous êtes infecté par la COVID-19, si vous infectez quelqu'un d'autre, si le Collège LaSalle ne peut remplir ses obligations contractuelles envers vous en raison de la COVID-19 ou en relation avec toute cause, événement ou risque mentionné dans la présente Politique ou lié à la COVID-19 (collectivement, les " Réclamations "). Pour plus de clarté, la "renonciation et quittance" ci-dessus s'applique à toutes les Réclamations découlant de la COVID-19 ou de votre participation à des cours en personne ou de votre présence dans les locaux du Collège LaSalle pendant la pandémie de la COVID-19.

Vous vous engagez en outre et acceptez de ne pas, directement ou indirectement, vous joindre, assister, aider ou agir de concert de quelque manière que ce soit avec toute autre personne dans la présentation de toute réclamation ou demande ou dans l'introduction de toute procédure ou action de quelque manière que ce soit contre les Renonciataires ou l'un d'entre eux en ce qui concerne toute Réclamation.

J'ai LU, ACCEPTÉ ET RECONNU cette Politique à Montréal, le _____ 2022.

[NOM DE L'INDIVIDU]